MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE.
UNIVERSITE MARIEN NGOUABI
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DU PERSONNEL ET
DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
SPE/

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail*Démocratie*Paix

84/247 du 19/3/84

DECRET N° /MEN /UMNG.SG.DPAAD

Portant reclassement de Monsieur YALA Fidèle Maître-Assistant de 2ème classe en service à l'Université Marien NGOUABI

VISAS/

C.E.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT.

VU la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
VU la loi 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'article 87 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
UMNG/RECT VU la loi 15/62 du 8 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
VU L'Ordonnance 29/71 du 4 Décembre 1971 portant création de l'Université de Brazzaville;
DGTFP VU l'Ordonnance 09/74 du 14 Mai 1974 portant modification de l'Ordonnance 29/71 du 4 Décembre 1971 portant création de l'Université de Brazzaville ;
VU L'Ordonnance 034/77 du 26 Juillet 1977 portant changement du nom de l'Université de Brazzaville en Université Marien NGOUABI
VU le Décret 81/675 du 25 Septembre 1981 modifiant le Décret 75/489 du 14 Novembre 1975 portant statut du personnel de l'Université Marien NGOUABI ;
VU le Décret 75/490 du 14 Novembre 1975 portant fixation des traitements et salaires des personnels de l'Université Marien NGOUABI
VU le Décret 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement
VU le Décret 80/544 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
VU le Rectificatif 81/016 du 26 Janvier 1981 du Décret 80/544 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
VU le dossier présenté par l'intéressé ;
VU le Décret 67/50 du 3 Février 1967 règlementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes règlementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de la carrière administrative et reclassemnts ;
VU le Décret 62/130/MF du 29 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
VU le Décret 2017 du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
VU le Décret 83/320 du 3 Mai 1983 portant nomination d'un membre du Conseil des Ministres.

.../...

D E C R E T E

Article 1er : Monsieur YALA Fidèle Maître-Assistant de 2ème classe de 6ème échelon, indice 1950 pour compter du 14 Décembre 1980, titulaire du Doctorat d'Etat es-sciences pharmaceutiques délivré par la Faculté des Sciences pharmaceutiques et biologiques le 16 Mai 1983, est reclassé et nommé Maître-Assistant de 1ère classe, 3ème échelon, indice 2010.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 25 Mai 1983 date effective de reprise de service par l'intéressé à l'issue du voyage d'études au cours duquel il a soutenu sa thèse, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

BRAZZAVILLE, le 19 Mars 1984

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Ministre de l'Education Nationale,

Antoine NDINGA-OBA.-

Le Ministre des Finances

ITIHI-OSSETOUBA-LEKOUABOU.-

Le Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-

AMPLIATIONS/

PR/CAB	3
SGCM/CAB	4
MEN/CAB	1
DGTFP	2
JORPC	3
DAAF	1
UNG	20
INTERESSE	1